

Au lycée, la gendarmerie traque les armes blanches

Hier matin, trois gendarmes ont procédé à la fouille des sacs des élèves du lycée Alain-Chartier. Dans leur viseur ? La potentielle présence d'armes blanches et plus précisément de couteaux.

Le passage des grilles du lycée Alain-Chartier n'avait pas tout à fait la même allure, hier matin, à [Bayeux](#). Avant d'aller en cours, trois gendarmes attendaient les élèves pour fouiller leurs sacs. Une action surprise organisée « **sur prérogative du procureur et en partenariat avec la direction académique** », détaille le lieutenant Loïc Lichti, qui commande la brigade de [Bayeux](#).

Un contexte particulièrement alarmant

Attaque au couteau d'une professeure de musique dans un collège près de [Strasbourg](#) le 24 septembre, tirs de mortiers d'artifice dans les couloirs d'un lycée de la région lyonnaise en ce début de mois d'octobre... « **Depuis deux ou trois ans, le contexte n'est vraiment plus le même, et l'on voit bien que n'importe quel établissement peut être concerné par une attaque, une intrusion ou une agression** », remarque Laurent Macrel, proviseur du lycée depuis cette rentrée.

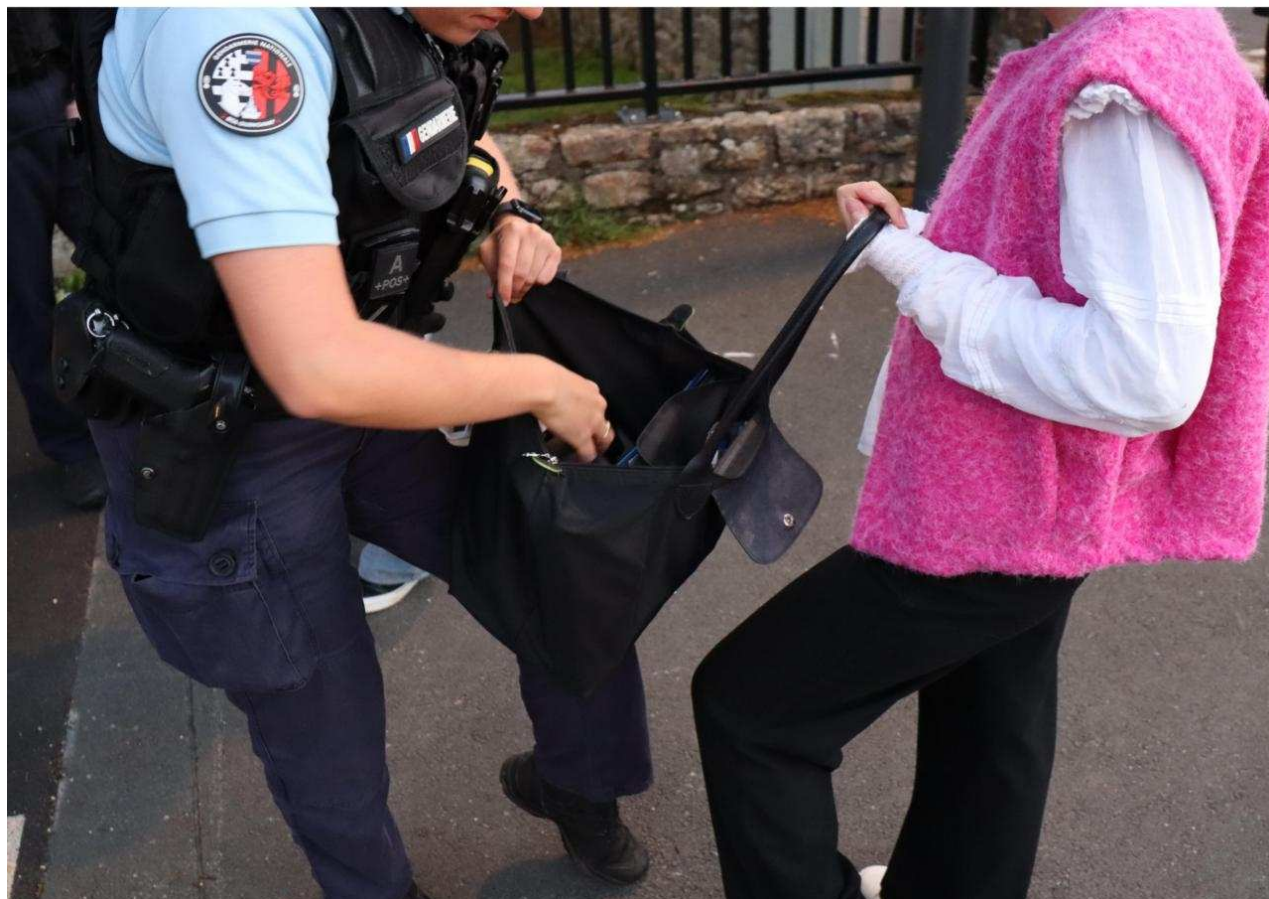
Sur recommandation de la Direction académique des services départementaux de l'Éducation nationale (Dasen), lui et l'équipe de direction mettent déjà en place « **des contrôles visuels des sacs toutes les semaines, auxquels les élèves se sont habitués** ». Il s'agissait cette fois de pouvoir procéder à une vraie fouille. Entre 7 h 30 et 8 h, « **environ 200 sacs, soit ceux d'un tiers des élèves** », ont pu être examinés de fond en comble par les trois gendarmes présents.

« **Nous n'avons trouvé aucun objet interdit**, dresse le lieutenant Lichti comme bilan. **Mais il s'agissait avant tout de faire de la prévention et de la sensibilisation auprès des adolescents dans l'un des plus importants lycées de la région de [Bayeux](#).** » Le militaire le rappelle : apporter un canif ou tout autre couteau dans un établissement scolaire « **est une infraction punie par la loi** ». Un élève mineur peut encourir jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende, un adulte un an de prison et 15 000 €.

Dans les mois qui viennent, d'autres contrôles inopinés devraient être organisés. Un dispositif qui « **me rassure et m'inquiète en même temps** », livre Laurent Macrel, Proviseur ou proviseur

qui « me rassure et inquiète en même temps », livre Laurent Maciel. Proviseur ou proviseur adjoint depuis plus de vingt ans, l'homme n'a jamais senti la sécurité des établissements aussi fragile. « Il suffit d'un élève, un matin... »

Zoé BAILLET.



Quelque 200 élèves du lycée Alain-Chartier ont dû présenter le contenu de leurs sacs aux gendarmes avant d'aller en classe, hier, à Bayeux. Ouest-France